

## AGE DE LIQUIDATION DE LA RETRAITE, ÂGE DE CESSATION D'ACTIVITÉ.

Les régimes peuvent calculer les âges moyens de liquidation de la retraite, une année donnée, les chiffres fournis pour la commission de concertation sur les retraites (Charpin) mettent en évidence (voir premier tableau de la page suivante) une différence en moyenne de 2,7 ans pour les hommes et de 4,4 ans pour les femmes entre les salariés du privé et les fonctionnaires civils hors PTT. Pour les « sédentaires » hommes de la Fonction publique, l'écart est réduit à 1,2 ans. Les données des fonctions publiques territoriales et hospitalières (CNRACL) permettent de procéder à une comparaison plus détaillée (en distinguant les catégories A, B et C) ; l'âge moyen de liquidation pour les hommes de la catégorie A de la CNRACL est le même (61,2) que pour les hommes de l'AGIRC.

Les âges de liquidation sont plus précoces dans les entreprises du secteur public.

Les indépendants liquident en général leur retraite plus tardivement, comme l'illustre le cas des médecins (CARMF, 66,2 ans).

L'échantillon inter régimes de retraités permet de suivre les âges moyens de liquidation par génération (tableau bas de page suivante). De la génération 1926 (65 ans en 1991), à la génération 1930 (65 ans en 1996), l'âge moyen à la liquidation de droit direct a baissé pour les hommes salariés du privé de 1,2 ans ; il n'est pas certain que la baisse de 0,5 ans pour les femmes salariées du privé soit très significative. Les âges moyens restent stables pour le public (fonctionnaires civils de l'Etat).

L'âge de cessation d'activité ne coïncide pas toujours avec l'âge de liquidation de la retraite. L'étude des passages de l'emploi à la retraite (*Premières Synthèses 2000.02 - N° 05.1, DARES*) montre que le passage en fin de carrière par le chômage indemnisé et/ou la préretraite concerne 30,9 % des générations 1932-1936<sup>1</sup> ; 53,7% des fins de carrière de ces générations correspondent à un passage direct de l'emploi à la retraite ; 15,4% des fins de carrière correspondent à un passage par le chômage non indemnisé, l'inactivité<sup>2</sup>, la maladie, l'invalidité etc...

La situation est très différente selon le statut et le secteur d'activité.

Le décalage entre âge de cessation d'emploi et âge de liquidation de la retraite est très faible pour les salariés du secteur public ; cet écart est passé, pour les salariés du privé, de moins d'un an pour les personnes nées avant 1912, à 2,5 années pour celles nées entre 1932 et 1936 . De ce fait, les âges moyens de cessation d'activité sont proches dans le public et le privé.

Ces moyennes recouvrent cependant de grandes disparités de situations sociales et financières, de possibilités de choix...

---

<sup>1</sup> Ayant atteint 60 à 64 ans lors de l'enquête complémentaire à l'enquête emploi de mars 1996

<sup>2</sup> Pour l'ensemble des générations 1946 et antérieures, l'inactivité après une période d'emploi (inactivité au sens « emploi » et hors chômage, maladie, invalidité) concerne 9,6% des femmes et 0,2 % des hommes

## A) AGE DE LIQUIDATION DE LA RETRAITE

Age moyen de liquidation dans les divers régimes de retraites en 1996 ou 1997  
(droits directs, quelque soit le dernier statut d'activité pour les polypensionnés)

	Hommes	Femmes
CNAV (1996)	61,17	62,07
AGIRC (1996)	61,2	61,8
Fonction publique : civils hors PTT (1997)	58,5	57,7
dont actifs ( $\cong$ 15%)	54	52
dont sédentaires ( $\cong$ 85%)	60	58
CNRACL (1996)	59,9	56,5
dont catégorie A	61,2	58,9
dont catégorie B	59,3	54,3
dont catégorie C	59,9	56,9
SNCF (1996)	54,1	
IEG (1997)	55,9	54,5
CARMF (1996)	66,2	

Source CGP, documents annexes du rapport Charpin d'après données des régimes

Age moyen de liquidation par génération d'après l'échantillon inter-régimes de retraités.

### ÂGE MOYEN AU MOMENT DE LA LIQUIDATION DES DROITS DIRECTS DES GENERATIONS LES PLUS RECENTES

	en %			
	Génération 1926		Génération 1930	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Unipensionnés : un seul régime de base obligatoire				
Salaire du privé	61,8	62,7	60,7	62,2
Fonctionnaires civils de l'Etat	59,4	57,8	59,5	57,4
Fonctionnaires militaires	51,0	n.s.	48,2	n.s.*
Salariés des régimes spéciaux alignés**	55,9	57,5	54,9	56,5
Autres polypensionnés	62,1	62,3	60,8	61,2
Polypensionnés : plusieurs régimes de base obligatoires				
Polypensionnés passés par le public	54,9	59,2	54,8	59,0
Autres polypensionnés	61,6	62,5	60,6	61,6
Unipensionnés et polypensionnés				
Ensemble des retraités	60,3	62,1	59,4	61,5
* Effectifs non significatifs				
** CNRACL, SNCF, RATP, EGF, Banque de France, Mines, Marine				
Champ : ensemble des retraités de 65 ans ou plus				

Source : EIR 1997 – DRESS. « L'âge de liquidation des droits à la retraite. Les femmes sont parties à la retraite, en moyenne, deux ans plus tard que les hommes » DRESS : Etudes et Résultats n° 22 – juillet 1999

## B) AGE DE CESSATION DE L'ACTIVITE

### Age de cessation d'emploi et âge de liquidation de la retraite

(extrait de « les passages de l'emploi à la retraite » DARES, Premières Synthèses 2000.02 - N° 05.1)

« L'âge moyen de liquidation de la retraite s'est réduit de quatre ans durant les trente dernières années.... L'âge de cessation d'emploi a quant à lui diminué de façon encore plus marquée, passant de 63 ans pour les générations d'avant 1911, à 58 ans pour les générations nées entre 1932 et 1936 (personnes qui avaient de 60 à 64 ans en 1996). L'écart entre l'âge de cessation d'emploi et l'âge de liquidation de la retraite s'est donc accru, confirmant ainsi l'augmentation du nombre d'interruptions d'emploi (chômage, préretraite) en fin de carrière.

« Pour les femmes encore présentes sur le marché du travail à 50 ans, l'âge de liquidation de la retraite est légèrement supérieur à celui des hommes alors que l'âge de cessation d'emploi est un peu plus faible.

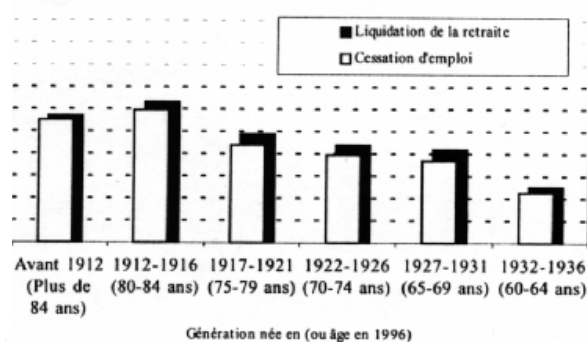
« L'écart est alors plus important pour elles que pour eux en raison d'un nombre plus grand de périodes d'inactivité ou de chômage en fin de carrière. Si on avait pris en compte toutes les femmes ayant connu une activité professionnelle, c'est-à-dire aussi celles ayant arrêté de travailler avant 50 ans, l'écart homme / femme aurait été beaucoup plus.

« Les catégories non salariées (agriculteurs et artisans - commerçants) quittent leur emploi et liquident leur retraite relativement plus tard que les autres catégories socioprofessionnelles en raison de systèmes de retraite moins favorables. Les cadres travaillent en moyenne plus longtemps que les employés (six mois de plus), et que les ouvriers et les professions intermédiaires (un an et demi de plus) : ainsi, les écarts entre âge de cessation d'emploi et âge de liquidation de la retraite se sont moins accrus pour eux que pour les autres catégories de salariés, plus exposées au chômage, à la préretraite ou à l'inactivité en fin de carrière.

« Le décalage entre âge de cessation d'emploi et âge de liquidation de la retraite est très faible pour les salariés du secteur public en raison des caractéristiques propres de ce secteur (statut, droits à pension) qui font que les transitions directes emploi - retraite sont pour eux la norme (graphique 5). Au contraire, cet écart est passé, pour les salariés du privé, de moins d'un an pour les personnes nées avant 1912, à 2,5 années pour celles nées entre 1932 et 1936 (graphique 6). »

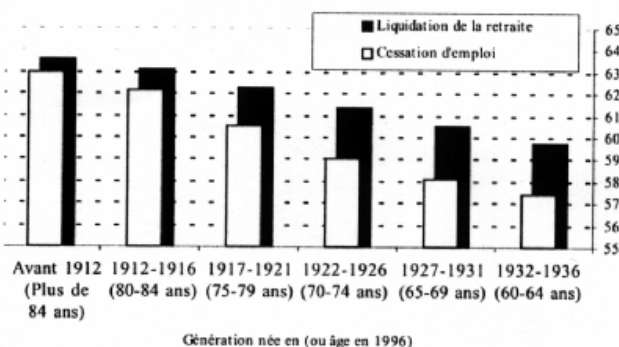
Les âges moyens de cessation d'activité sont proches dans le public et le privé. Ces résultats statistiques doivent cependant être utilisés avec prudence ; en effet, les dernières générations n'ont pas pu être observées jusqu'à 65ans et les effectifs de l'enquête sont réduits. Par ailleurs, ces moyennes recouvrent de grandes disparités de statut et de situation, notamment entre entreprises et secteurs d'activité dans le privé.

**Graphique 5**  
Ages moyens de sortie de l'emploi et de liquidation de la retraite pour les salariés du secteur public



Champ : 1 787 anciens salariés du secteur public ayant travaillé au moins une année après 49 ans.

**Graphique 6**  
Ages moyens de sortie de l'emploi et de liquidation de la retraite pour les salariés du secteur privé



Champ : 4 764 anciens salariés du secteur privé ayant travaillé au moins une année après 49 ans.

Source : Enquête complémentaire à l'enquête Emploi de mars 1996.

### C) ESPERANCE DE VIE

L'échantillon de mortalité tiré du recensement 1982 et suivi depuis par l'INSEE permet de mesurer des espérances de vie par catégorie socioprofessionnelle ; on examine ici les résultats publiés sur l'espérance de vie à 35 ans<sup>3</sup>.

L'écart entre hommes et femmes est de 7,5 ans, l'écart entre grandes catégories socioprofessionnelles est de 6,5 ans pour les hommes et 3,5 ans pour les femmes.

Il y a une correspondance approximative entre certaines CSP et des régimes.

Pour les agriculteurs exploitants, l'écart à la moyenne est de +3 ans pour les hommes, il y a égalité à la moyenne pour les femmes.

Pour les artisan(e)s et commerçant(e)s l'écart à la moyenne est de un an à un an et demi.

Les professions libérales sont à 4 ans au dessus de la moyenne.

Quelques catégories détaillées permettent quelques comparaisons approximatives public - privé<sup>4</sup>.

A grande catégorie socioprofessionnelle donnée, les écarts sont très limités, à l'exception de l'ensemble « cadres de la fonction publique et des professions intellectuelles et artistiques, hommes » dont l'espérance de vie est supérieure d'un an et demi à celle des cadres et professions libérales ; les écarts sont d'une demi année pour les employés et pour les professions intermédiaires et de signe différent pour les hommes et les femmes.

C'est donc principalement la différence de structure par CSP au sein respectivement du public et du privé qui expliquent les écarts dans les espérances de vie moyennes entre ces deux secteurs.

Espérance de vie à 35 ans, en années, suivant la catégorie socioprofessionnelle sur la période 1982-1996

Catégorie socio-professionnelle	Hommes	Femmes
Cadres, professions libérales	44,5	49,5
<i>dont : cadres de la Fonction publique, professions intellectuelles et artistiques</i>	46,0	51,0
dont : cadres d'entreprise	43,5	
dont : professions libérales	44,0	
Agriculteurs exploitants	43,0	47,5
Professions intermédiaires	42,0	49,0
<i>dont : prof. intermédiaires de l'enseignement, la santé, la Fonction publique et assimilée</i>	42,5	48,5
dont : prof. intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	41,0	50,0
dont : techniciens	42,0	
dont : agents de maîtrise	42,5	
Artisans, commerçants chefs d'entreprise	41,5	48,5
dont : chefs d'entreprise	43,5	
dont : artisans	41,5	48,5
dont : commerçants et assimilés	41,0	49,0
Employés	40,0	47,5
<i>dont : employés de la Fonction Publique</i>	40,5	47,0
dont : employés du commerce	40,5	48,0
dont : employés administratifs d'entreprise	40,0	48,0
dont : personnels de service direct aux particuliers	36,5	47,5
Ouvriers	38,0	46,0
dont : ouvriers qualifiés	38,5	46,5
dont : ouvriers agricoles	37,5	47,5
dont : ouvriers non qualifiés	37,0	45,5
Ensemble (y compris n'ayant jamais travaillé)	40,0	47,5

D'après : « Les différences de mortalité par milieu social restent fortes » Annie Mesrine, Données Sociales 1999, INSEE. L'espérance de vie a été arrondie à la demi année la plus proche.

<sup>3</sup> Des exploitations spécifiques permettraient d'analyser l'espérance de vie à 60 ans ; par ailleurs le taux de survie entre 30 et 60 ans (ou entre 35 et 65) permet de mesurer la probabilité d'atteindre l'âge de la retraite

<sup>4</sup> Certaines décompositions public/privé n'existent pas par exemple pour les techniciens.

# Espérance de vie à 35 ans

□ Hommes  
□ Femmes

Durée de vie espérée (années) pour les vivants à 35 ans

60,0      65,0      70,0      75,0      80,0      85,0      90,0

